

## SEANCE DU 8 AVRIL 2010

18 Heures

**Président :** Michel PRIOLLAUD, maire

**Présents :** BACQUEY – BERTHEAU – THOMAS – CAPDEVIELLE – SABOUREUX – BARREAU – MAYE - CHANFREAU – SALVANET – LAGARDERE – LESCOUTRA – LAVIGNE – VIALARD – DAUBIGEON – MEYRE

**Absents :** BOUCHET (pouvoir à VIALARD) – JOLIBERT – POURQUIER

**Secrétaire de séance :** Katia VIALARD

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2010 a été adopté à l'unanimité (Mr Bacquey formule une remarque sur la destination de l'emprunt réalisé).

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de présenter le résultat de la commission d'appel d'offre concernant le choix du cabinet d'architecture pour la réalisation de la révision du PLU. ***Autorisation acceptée à l'unanimité.***

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 mars 2010 afin d'examiner les différentes propositions concernant la modification du PLU et la révision simplifiée du PLU

- URBAM 7, Avenue Georges Brassens 33240 PEUJARD	4 432.50 € H.T
- CRÉHAM 202 Rue d'Ornano 33000 BORDEAUX	4 000.00 € H.T
- EREA Conseil 39, Rue Furtado 33800 BORDEAUX	5 920.00 € H.T

Après délibération la commission des finances a retenu la proposition de URBAM qui lui semble être la plus complète dans la présentation de ces missions.

Le Conseil municipal après délibération:

- 1) Approuve le choix de la commission d'appel d'offre***
- 2) Autorise Mr le maire à signer une convention avec URBAM et à signer les mandats correspondants.***

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **VOTE DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 2010**

Pas de budget prévu pour l'année 2010, seul l'excédent de 2009 de 1 576.50 € est repris en 2010.

#### **VOTE DU BUDGET 2010**

Mr le maire donne la parole à Mr BERTHEAU, adjoint responsable des finances qui présente en premier la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépense et recette à 1 400 974.00 €  
Ensuite il passe à la section d'investissement et détaille tous les programmes d'investissement, la section d'investissement s'équilibre en dépense et recette à 1 858 945.10 €

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FUNCTIONNEMENT**

		DEPENSE DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FUNCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 387 320,40	1 400 974,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FUNCTIONNEMENT REPORTE (2)	13 653,60	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT (3)</b>		<b>1 400 974,00</b>	<b>1 400 974,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	845 169,00	1 804 087,10
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	108 000,00	54 858,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	905 776,10	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 858 945,10</b>	<b>1 858 945,10</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>3 259 919,10</b>	<b>3 259 919,10</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	347 611,00		374 600,00	374 600,00	374 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	429 246,00		480 340,00	480 340,00	480 340,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	162 035,00		153 728,00	153 728,00	153 728,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>938 892,00</b>		<b>1 008 668,00</b>	<b>1 008 668,00</b>	<b>1 008 668,00</b>
66	Charges financières	44 000,00		85 218,00	85 218,00	85 218,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	52 780,03		22 216,04	22 216,04	22 216,04
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 035 672,03</b>		<b>1 116 102,04</b>	<b>1 116 102,04</b>	<b>1 116 102,04</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	542 434,00		271 218,36	271 218,36	271 218,36
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>542 434,00</b>		<b>271 218,36</b>	<b>271 218,36</b>	<b>271 218,36</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 578 106,03</b>		<b>1 387 320,40</b>	<b>1 387 320,40</b>	<b>1 387 320,40</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	13 653,60
---	-----------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	1 400 974,00
--	--------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	3 190,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	63 100,00		69 730,00	69 730,00	69 730,00
73	Impôts et taxes	743 000,00		782 441,00	782 441,00	782 441,00
74	Dodations et participations	484 388,00		530 724,00	530 724,00	530 724,00
75	Autres produits de gestion courante	16 192,00		18 019,00	18 019,00	18 019,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 309 870,00</b>		<b>1 400 914,00</b>	<b>1 400 914,00</b>	<b>1 400 914,00</b>
76	Produits financiers	35,00		60,00	60,00	60,00
77	Produits exceptionnels	8 196,00				
78	Reprises sur aux provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 318 101,00</b>		<b>1 400 974,00</b>	<b>1 400 974,00</b>	<b>1 400 974,00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 318 101,00</b>		<b>1 400 974,00</b>	<b>1 400 974,00</b>	<b>1 400 974,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
---	---

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	1 400 974,00
--	--------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	271 218,36
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissements, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
	Op. equ : 0018 - RENOVATION LOGEMENT STADE		24 520,00	24 520,00
	Op. equ : 110 - ECLAIRAGE PUBLIC		17 225,00	17 225,00
	Op. equ : 113 - DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	33 000,00	24 810,00	24 810,00
	Op. equ : 116 - FOSSES HYDRAULIQUES + TRAVAUX	23 000,00	166 637,00	166 637,00
	Op. equ : 119 - PARVIS DES ECOLES + MISE EN	304 404,00	175 100,00	175 100,00
	Op. equ : 120 - CLASSE MOBILE	16 392,00		
	Op. equ : 10001 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	25 000,00	46 320,00	46 320,00
	Op. equ : 10002 - TRAVAUX EGLISE		12 324,00	12 324,00
	Op. equ : 10004 - SALLE POLYVALENTE + VRD	478 686,00	34 000,00	34 000,00
	Op. equ : 10005 - ACQUISITION MATERIEL	33 500,00	95 000,00	95 000,00
	Op. equ : 10006 - VOIRIE 2010	240 000,00	150 733,00	150 733,00
	Op. equ : 10007 - ABRIS-BUS	3 000,00	1 000,00	1 000,00
	Op. equ : 10009 - BORNE INCENDIE	2 000,00		
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 158 982,00</b>	<b>747 669,00</b>	<b>747 669,00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	125 000,00	97 500,00	97 500,00
1641	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES ZONE EURO	125 000,00	97 500,00	97 500,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>125 000,00</b>	<b>97 500,00</b>	<b>97 500,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 283 982,00</b>	<b>845 169,00</b>	<b>845 169,00</b>
041	Opérations patrimoniales	300 000,00		
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLI.	300 000,00		
	<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>300 000,00</b>		
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 583 982,00</b>	<b>845 169,00</b>	<b>845 169,00</b>
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			108 000,00
				+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			905 776,10
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			1 858 945,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

BP2010 COMMUNE DE LISTRAC MEDOC LISTRAC MEDOC

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	161 548,00	109 164,00	109 164,00
1313	SUBV. EQUIP. DEPARTEM.	18 500,00		
1323	SUBV. EQUIP. NON TRANSF DEPARTEMENT	88 872,00	101 370,00	101 370,00
1328	AUTRES	19 176,00	7 794,00	7 794,00
1341	D.G.E	35 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300 000,00	350 000,00	350 000,00
1641	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES ZONE EURO	300 000,00		
<b>Total des recettes d'équipement</b>		461 548,00	109 164,00	109 164,00
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	430 442,64	1 073 704,74	1 073 704,74
10222	F.C.T.V.A.	245 000,00	306 504,00	306 504,00
10223	T.L.E.	35 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	150 442,64	717 200,74	717 200,74
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300 000,00	350 000,00	350 000,00
1641	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES ZONE EURO		350 000,00	350 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		430 442,64	1 423 704,74	1 423 704,74
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		891 990,64	1 532 868,74	1 532 868,74
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	542 434,00	271 218,36	271 218,36
<b>Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement</b>		542 434,00	271 218,36	271 218,36
041	Opérations patrimoniales	300 000,00		
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	300 000,00		
<b>TOTAL DES RECETTES ORDRE</b>		842 434,00	271 218,36	271 218,36
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		1 734 424,64	1 804 087,10	1 804 087,10

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	54 858,00
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	1 858 945,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vite du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### **SUBVENTION F.D.A.E.C 2010**

Michel PRIOLLAUD, maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) programme 2010.

En 2010 deux modifications dans son règlement :

- Élargissement de son champ d'application à l'ensemble des travaux d'investissement
- Suppression de l'obligation des 30% de fonds consacrés à la voirie.

Le Conseil Général a voté une enveloppe globale pour le département de 10 114 358 €, le montant destiné au canton de CASTELNAU DE MEDOC est de 323 343 €

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal décide :

- **De demander le F.D.A.E.C 2010** pour des travaux de voirie (renforcement du chemin de Sémeillan) dont **le montant s'élève à 19 163 €**
- Le montant des travaux s'élève à 133 565.00 € H.T
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

### **D.G.E 2010**

Mr le maire informe l'assemblée des conditions d'attribution de la D.G.E (Dotation Globale d'Équipement).

Le conseil municipal décide de solliciter l'attribution de la D.G.E 2010 sur des travaux de réfection de la voirie communale (renforcement du chemin de Sémeillan), en ce qui concerne les travaux de réfection de la voirie le montant de la dotation est de 25% maximum du coût H.T plafonné à 100 000 € de travaux pour chaque commune.

Le montant des travaux de réfection du chemin de Sémeillan est estimé à 133 565.00 € H.T.

### **DISSOLUTION DU SIGECA**

SIGECA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Caserne du Centre de Secours de Castelnau de Médoc)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création du SIGECA en date du 16 septembre 1988,

Vu les statuts du SIGECA,

Vu l'acte administratif de transfert de biens en pleine propriété à titre gratuit entre le SIGECA et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde en date du 19 janvier 2010,

Considérant que le SIGECA n'a plus à assumer la gestion de la caserne du centre de secours de Castelnau de Médoc depuis le 19 janvier 2010, date de la signature de l'acte administratif de transfert,

Considérant que tous les emprunts relatifs aux travaux du SIGECA ont été remboursés par le Syndicat,

Considérant que le conseil d'administration du SIGECA par délibération n°2010/05 en date du 15 mars 2010 à prononcer la dissolution du SIGECA,

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Caserne du Centre de Secours de Castelnau de Médoc.
- **AUTORISE** Mr le maire à signer tous les documents afférents à cette dissolution.

### **REPRISE DES CAVEAUX AU CIMETIERE**

Dans le cadre de la réorganisation du cimetière, certains caveaux ont été repris et sont donc à ce jour propriété de la commune. Ils ont été vidés et nettoyés et peuvent être mis en vente.

Mme SABOUREUX s'est rapproché des services du Groupe ELABOR afin de connaître le prix de revente de ces caveaux. Entre 1 000 € et 3 000 € selon l'état du caveau.

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Mr le Maire à mettre en vente ces caveaux et à négocier avec chaque acquéreur le prix du caveau selon son état.

### **LOTISSEMENT LE CLOS HOSTEIN**

Le lotissement le Clos Hostein est desservi par une nouvelle voie, afin de permettre d'attribuer une adresse postale à chaque lot, le conseil municipal doit baptiser cette voie.

Proposition du lotisseur : Rue des Grives

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition.

La nouvelle voie du Clos Hostein sera donc ***Rue des Grives***.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Comme les années précédentes, l'Association PRADO 33 sollicite le conseil municipal pour une prise en charge financière qui, bien que symbolique, atteste la reconnaissance de leur activité. La subvention sollicitée pour l'année 2010 est de 51.90 € pour 3 personnes qui ont bénéficié d'une mesure de suivi par leurs services.

***Accord à l'unanimité du conseil municipal.***

L'ensemble vocal ARIANA-MEDOC a pour objectif de permettre au plus grand nombre l'accès à la pratique vocale, de favoriser des échanges entre les choristes amateurs et les professionnels qui participent à nos concerts.

Le programme de 2010 est estimé à 5 000 € par concert, compte tenu de la participation de 3 solistes accompagnés de 19 musiciens.

L'ensemble vocal ARIANA-MEDOC souhaite proposer ce spectacle dans la commune à un tarif accessible au plus grand nombre, c'est pour cela qu'il sollicite une aide financière de la commune.

***La décision est mise aux voix***

***Contre            9***

***Abstention      8***

La séance est levée à 19 H 40.